

reparaissent, notamment sur les actions de banques. On cite la Banque nationale de 3,740 à 3,750; les Banques de Belgique à 4,150; les Banques de Bruxelles à 607 1/2 et celles des travaux publics à 715. Les Banques de l'Union se traitent de 400 à 410. Les obligations de chemins de fer sont assez lourdes, mais nos fonds d'Etat sont fermes: le 4 1/2 p. c. belge à 102-70, celui de la Caisse d'amortissement à 99-25 et le 3 p. c. de la même caisse à 72-50. Changes faibles: le Londres à 25 47 1/2, le Paris à 6 par mille de perte.

Communications et avis divers.

EMPRUNT NATIONAL FRANÇAIS de 3 milliards.

Le gouvernement français a officiellement autorisé l'agence du Comptoir d'escompte de Paris, à Bruxelles (10, rue de Belaimont), à recevoir les versements partiels et libérations sur l'emprunt national de 3 milliards. Bruxelles, 20 septembre 1872.

— Estomac, nerfs, foie, poitrine, gériens sans médecine par la douce Hevalenta Du Barry, 12, rue de l'Empereur, Bruxelles. Fr. 2-35, 4, 7. — Fabrique de Waterproof, 7 et 8, pl. S^{te}-Gulude. — Mérites aux anciens prix, Marché-au-Bois, 8.

NOUVELLES DE FRANCE.

Correspond. particulière de l'INDEPENDANCE.

Paris, 11 décembre.

Le Manifeste de la gauche a paru ce matin. L'exécution matérielle du document rend extrêmement difficile l'opposition que cependant on ne va pas manquer de lui faire du côté de la droite. Il a peut-être en effet par un peu trop: cependant il n'y a pas d'inconvénients en ce que ce projet soit posé, la dissolution étant la seule issue possible. Le *Bien public* ne se hasarde pas à le reproduire, se bornant à le résumer, mais il n'y a rien d'extraordinaire à ce qu'il paraisse dans les colonnes de ce journal, et dans tous les cas, je serais bien étonné que le Manifeste déposé à la présidence de Versailles. L'effet de cette publication a été très-grand sur la droite; c'est un glas de mort dont le son, pour arriver un peu trop d'avance, n'en est pas moins significatif. Je crois savoir de très-bonne source que dans le centre droit on songe à porter la question au sein de l'Assemblée, en assignant même au besoin un délai déterminé, mais fixe aux pouvoirs d'Assemblée; mais le bloc de la manœuvre serait surtout d'amener le gouvernement à s'expliquer sur cette question, bien que M. Thiers n'ait jamais varié dans la condamnation qu'il a faite de ce mouvement d'Assemblée, tout en reconnaissant, à part lui, la nécessité de la dissolution à plus ou moins bref délai.

Le bruit courait aujourd'hui à Paris que M. Dufaure aurait apporté un contre-projet au sein de la commission des Trente, sur les questions que celle-ci est appelée à débattre et à résoudre.

Il paraît confirmé que le mouvement de recul évident qui a eu lieu au sein de la droite monarchique tient à ce qu'on a été informé que le bonapartisme se préparait et qu'il avait son plan pour jouer le rôle du troisième larron, le jour où une majorité réactionnaire aurait renversé M. Thiers.

On cite même, peut-être était-ce une calomnie, des généraux qui auraient dû être les bras dans ce combat, dont la tête aurait été à Chislehurst. C'est, en définitive, de ce sujet que se sont entretenus M. Thiers et M. d'Audiffert-Pasquier, et ce serait la ce qui aurait amené entre eux une sorte d'entente, sinon sur ce qu'il faut faire, au moins sur ce qu'il faut éviter.

On annonce dans les journaux du soir la nomination de M. Fournier comme sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, choix qui aurait été, d'après les feuilles mensongères, imposé par M. Calmon. D'après d'autres renseignements, plus certains, il est probable que ces fonctions seraient attribuées à M. de Goulard, bien que M. de Goulard n'ait pas accepté le candidat de M. de Calmon, il s'est complétement refusé, je crois pouvoir l'affirmer, à accepter le candidat de la droite, qui avait été M. Lelubre. A propos de M. de Goulard, bien qu'il ait cherché à donner satisfaction à la droite, en attaquant très-inopportunistement à la tribune le gouvernement du 4 septembre sans lequel le gouvernement actuel ne serait pas, il est à remarquer que sa circulaire, à propos du pétitionnement pour la dissolution, est extrêmement modérée, qu'elle tend à empêcher l'extension extrême du droit de pétition dans cette circonstance, mais qu'en définitive il reconnaît le droit et surtout qu'il se garde bien, comme fait plus d'un préfet, de déconseiller le pétitionnement, ce qui n'est nullement dans le droit et les attributions de l'administration.

Les journaux de la droite sont extrêmement amers contre M. de Fourtour, parce qu'il s'est permis de voter, lui, ministre du gouvernement, pour un candidat favorable au gouvernement. En revanche, on a beaucoup remarqué de l'autre côté l'attitude du prince de Joinville, venant voter tout exprès contre un candidat ennemi de M. Thiers.

Les journaux exagèrent beaucoup un dissentiment qui se serait produit entre M. Vautrain et M. Calmon, à la séance du conseil municipal d'hier. M. Vautrain a parlé dans un autre sens que le nouveau préfet de la Seine, mais il n'a nullement dit question qu'il donnât sa démission, ainsi qu'on en fait courir le bruit, et je tiens de témoins oculaires que M. Calmon a été très-bien reçu par l'ensemble du conseil; seulement il a reconnu naturellement plus de sympathies à gauche.

Vous ne sauriez croire le trouble profond dans les affaires par les agitations parlementaires qu'entretient la droite. Voilà un petit fait significatif: à la suite des accès les plus marqués de la crise politique, on a décommandé plus de cinquante robes chez un grand couturier; et malgré de libératrice notable a dû renoncer à plus de la moitié de ses publications du jour de l'an. Aussi chaque jour monte la colère générale contre ces quelques individualités à manières moralisatrices périmées, qui se font les chefs d'une coalition ne représentant ni la république ni la monarchie, n'ayant ni programme nettement tracé, ni vœux loyalement et clairement réalisables, attaquant sans cesse devant l'ennemi le gouvernement et remettant en question à chaque instant la sécurité publique, sous prétexte de faire régler des points secondaires d'une constitution, manœuvres qui masquent en résumé de mesquines ambitions personnelles au service d'une conspiration.

On annonce comme prochaine l'apparition d'un décret qui augmenterait d'une douzième batterie les régiments d'artillerie. On réorganise également l'école d'artillerie de Toulon, et enfin, dans la même arme, la commission de classement pour les promotions de fin d'année, sous la présidence du maréchal Canrobert, a terminé son rapport qui doit être soumis bientôt à M. Thiers.

Plusieurs journaux républicains paraissent en province, notamment l'*Avenir du Loiret* et la *Croix républicaine*.

En revanche, le gouvernement de la république continue à faire les choix les plus regrettables dans M. Dupré-Lassalle, naguère le bras droit de M. Grandperret et destitué par le gouvernement du 4 septembre pour la part qu'il avait prise à la mise en scène du procès de Broglie, vient d'être nommé député général à la cour de cassation, et voici qu'on reparle, par la direction de l'Observateur, de M. Leverrier que l'empereur, après l'avoir mis, n'a pu maintenir à la tête de cet établissement où il était si impopulaire.

A propos d'astronomie, on a annoncé que, d'après

les observations qui ont été faites surtout à Rome, l'état de l'atmosphère ne le permettant pas ici, une terre aurait traversé ces jours-ci la comète de Biela. Le phénomène aurait pu être constaté dans un ciel clair, grâce à la quantité immense d'astéroïdes qui semblaient un feu d'artifice perpétuel dans l'atmosphère. La tempête d'hier a fait ici des victimes, il y a eu 7 tués et 24 blessés, par suite de la chute de cheminées ou de tuiles.

Beaucoup de députés, de fonctionnaires et de journalistes ont manqué l'heure de leurs travaux à Versailles, par suite d'un dérangement de train de marchandises qui a encombré la voie pendant une heure. Il n'y a pas eu d'accident grave.

(Autre correspondance.)

Paris, 11 décembre.

La gauche républicaine s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence de M. Magnin, pour délibérer sur la question de la dissolution. On s'est arrêté à une résolution précédée d'une série de considérants développant cette thèse: que l'Assemblée est impuissante, que le gouvernement n'y saurait trouver une majorité; que les crises successives nées de la situation sont indéfinissables et fatales pour le pays; que le seul remède réside dans des élections générales.

En conséquence, la gauche républicaine approuve le pétitionnement des citoyens qui demandent à l'Assemblée de se dissoudre et n'hésite pas à s'y associer.

Sans exclure absolument le système du renouvellement partiel de l'Assemblée, elle appuiera à la tribune la proposition du renouvellement intégral.

Le centre gauche s'est également réuni à une heure sous la présidence de M. le comte Lampon.

Les membres de la réunion se sont entretenus des critiques qui ont été faites au sujet des réserves qui accompagnent le projet de réforme déposé par le centre gauche. Les membres présents ont été unanimes pour déclarer que s'ils n'étaient pas d'accord sur tous les points, ils étaient disposés à faire le sacrifice de leurs opinions personnelles pour arriver à un même résultat désiré par tous.

La réunion a décidé qu'elle s'ajournerait à vendredi prochain pour prendre une résolution sur la dissolution, attendu qu'elle ne connaissait pas encore ce qu'avait arrêté la gauche républicaine qui était réunie en même temps que le centre gauche.

Quelques instants après que la séance venait d'être levée, on est venu annoncer à la réunion que la gauche républicaine avait décidé d'appuyer le pétitionnement sans exclure le renouvellement partiel. Les membres présents ont bien cherché à rallier tous leurs collègues pour revenir sur la décision prise, mais un trop grand nombre de députés s'étaient déjà éloignés pour qu'on put prendre une décision; d'après les conversations qu'on eut, on peut supposer que le centre gauche adhère en principe à la résolution arrêtée par la gauche républicaine.

Le Manifeste de la gauche paraîtra demain matin dans tous les journaux. Les membres de la gauche républicaine le signeront dans la salle du 3^e bureau de l'Assemblée, et l'on espère qu'il aura reçu demain au moins deux cents signatures.

La commission des Trente s'est réunie aujourd'hui à une heure.

M. de Larcy, président, a donné lecture d'une lettre de M. Thiers annonçant qu'il est disposé à entrer en communication avec la commission. Il n'a pas encore rédigé la proposition de loi et il pense que c'est à la commission à prendre cette initiative. Le président de la république annonce qu'il ne fera que si les projets de la commission ne paraissent pas conformes à ses désirs.

M. Lucien Brun émet l'avis que la commission doit débattre sur les points en question et en référer au gouvernement après décision.

M. le duc Dezares propose à ses collègues de procéder, sans retard, à l'examen de la proposition Dufaure, en la modifiant de la façon suivante: La commission réglera les attributions des pouvoirs publics existant aujourd'hui, et les conditions de la responsabilité ministérielle.

M. Arago combat la motion du duc Dezares et entend le président de la république avant de débattre.

M. de Bassollet engage la commission à délimiter ses travaux, à en fixer l'ordre et à n'appeler qu'un dernier lieu les explications du président de la république.

M. Marcel Barthe constate que la commission est saisie d'un projet de réforme beaucoup plus large que celui de M. Dufaure, et qu'il serait utile de l'étudier en même temps que les autres propositions. La commission déclara préalablement qu'elle est saisie de ce projet, émané du centre gauche, et cette question résolu affirmativement ou négativement, on examinera la proposition de M. le duc Dezares.

M. Baze croit que la première question à résoudre celle de savoir si oui ou non la commission recevra d'abord le président de la république; suivant lui, la commission n'est pas régulièrement saisie de la proposition du centre gauche, il suffit de s'en rapporter au règlement. Le premier point est donc d'entendre le gouvernement et de faire tous les efforts possibles pour être d'accord avec lui sur le projet Dufaure.

M. Max-Richard soutient qu'il faut écarter du débat la proposition du centre gauche et statuer avant tout sur la réponse à faire à M. le Président. La dernière résolution de la commission implique nécessairement l'invitation au gouvernement de faire connaître ses idées.

Suivant M. Max-Richard, les propositions de M. Baze doivent être appuyées: La proposition du centre gauche, qui est dite présentée plus tôt, n'est plus aujourd'hui dans une forme régulière et ne doit être considérée que comme un document à consulter.

M. le duc Dezares estime que la commission doit émettre une opinion générale sur ses travaux avant d'appeler M. le Président; autrement sa convocation n'aurait pas d'utilité.

M. Arago pense qu'on ne peut pas interpréter la proposition Dufaure avant d'avoir appelé et entendu M. Thiers, mais le Président voulait élargir la proposition, la commission serait peut-être échauffée par un vote.

M. Lacombe dit qu'il faut voter sur la proposition du duc Dezares qui règle complètement l'ordre des travaux.

M. Bortolud repousse ses conclusions et revient sur la proposition du centre gauche qu'il défend; il partage les sentiments de M. Arago.

M. le duc Dezares insiste de nouveau sur sa proposition.

M. Dufaure la juge inutile parce qu'elle reproduit la proposition Dufaure et, quoique votée, elle n'interdirait pas à la commission d'étudier les projets du gouvernement, développés par M. Thiers.

M. Babbio appuie la proposition, ne fit-elle que pour indiquer les tendances de la commission et son désir d'étudier ce qui touche à la responsabilité ministérielle et aux attributions des pouvoirs publics.

On passe au vote. La proposition est votée par 20 voix contre 8.

Comme vous le voyez, cette proposition prouve le caractère d'hostilité de la majorité de la commission contre le gouvernement.

M. Bortolud s'y oppose; aucune discussion n'ayant eu lieu sur le fond, il est impossible de donner un mandat à des collègues dont on ne connaît pas les idées.

Cette séance montre combien le gouvernement aura de peine à s'entendre avec cette commission qui lui est tout aussi hostile que l'était celle chargée d'examiner la proposition de Kerdel, mais un incident important qui a signalé la fin de la séance de l'Assemblée pourrait changer la face des choses. Je vais parler de lui sous le titre de samedi prochain.

M. le duc de Broglie a obtenu 24 voix, et M. Louis Lacaze 25.

En conséquence, M. le duc de Broglie a été élu membre de la commission des Trente, en remplacement de M. de Fourtour.

La présence de M. Buisson (de la Seine-Inférieure) n'est absolument rien changé au résultat. En effet, M. de Broglie et M. Lacaze auraient obtenu chacun 24 voix; mais M. de Broglie l'aurait également emporté par le bénéfice de l'âge.

Les députés de la droite reprochaient assez vivement M. de Broglie, ils alléguaient que si l'honorable membre des travaux publics avait donné sa voix à M. de Broglie, il aurait prouvé qu'il n'était pas véritablement républicain, mais que, dans la crainte de voir son vote égaré, il avait préféré voter pour le candidat présent par ceux qui l'avaient élu lui-même.

Quant au reproche d'avoir pris part au vote, il n'avait rien de sérieux, car, s'il se fût abstenu, on l'aurait accusé de bon droit de n'avoir pas le courage de ses opinions.

Il a consulté, dans cette circonstance, ce que sa conscience eût dû lui inspirer. Ceux qui prétendent qu'il a obéi à un conseil de présidence de la république, oublient que M. de Fourtour est décidé à agir avec la plus complète indépendance, aussi bien comme membre du cabinet que comme député.

Voici le texte de la lettre de M. Thiers à la commission des Trente:

« Versailles, le 11 décembre.

« Monsieur,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser au nom de la commission chargée d'examiner les questions relatives aux attributions des pouvoirs publics et aux conditions de la responsabilité ministérielle.

« Le gouvernement a toujours pensé qu'il devait entrer en communication avec la commission qui vous présidez pour conférer avec elle et arriver, s'il était possible, à des propositions communes.

« Je puis donc vous annoncer que M. le garde des sceaux et moi nous serons toujours prêts, soit sur votre appel, soit même spontanément, à nous rendre auprès de la commission toutes les fois qu'il le faudra, pour arriver à la meilleure solution des questions soumises à son examen.

« Quant à une proposition de loi présentée déjà rédigée, le gouvernement n'en a point encore à vous apporter; il n'avait voulu, dans son Message, que signaler à l'attention de l'Assemblée les sujets qui préoccupaient les esprits, en laissant à son initiative le soin de faire des propositions nouvelles.

« Je réserve néanmoins, si toutefois il ne pouvait réussir à s'entendre avec la commission, de formuler et de proposer lui-même un projet de loi, mais il lui semble impossible d'arrêter un texte avant d'avoir pu arrêter définitivement ses propres idées, et il ne croit pas devoir le faire avant d'avoir conféré avec la commission que vous présidez;

« dans cette situation, il ne peut lui rendre chose aujourd'hui que de se mettre à votre disposition pour concourir à l'important travail que l'Assemblée nationale a confié à vos soins.

« Recevez, etc. » A. THIERS.

Le Journal des Débats donne le complet résumé de la séance du 5^e bureau où M. de Broglie a été élu membre de la commission des Trente:

« Au début de la séance, M. le comte Benoist-d'Azv, président du bureau, a donné la parole à M. Louis Lacaze.

« M. Louis Lacaze a dit qu'il n'avait que quelques observations à présenter au bureau sur l'opportunité qu'il pouvait y avoir à affaiblir ou à fortifier la minorité de la commission qui a commencé ses travaux. A ses yeux, le choix d'une commission soulevait dans les circonstances actuelles moins des questions de mécanisme constitutionnel que des questions de conciliation, dans le sens où la pose la formation d'un nouveau cabinet, auquel il appliquait les principes du Message.

« C'est cette pensée de conciliation qui doit inspirer le délégué du bureau. L'orateur est convaincu que, dans les principes du gouvernement de combat, auxquels il ne peut pas s'associer, et ceux de la responsabilité ministérielle, absolue, absolue, absolue, il y a des périls de la souveraineté sans limite pour les Assemblées souveraines et ceux qui seraient tentés de placer la souveraineté du but au-dessus des droits du Parlement, l'ordre du jour du comité, telle qu'il le comprend, consistera à chercher le point d'équilibre qui, en assurant au gouvernement, sur le terrain des idées du Message, une majorité conservatrice, rendra au pays les deux choses qui lui manquent le plus: la confiance et la sécurité.

« Pour son compte, l'orateur est convaincu que c'est en affirmant devant le pays la ferme résolution de persévérer dans l'expérience virile et sincère des idées républicaines, que le gouvernement pourra mériter la confiance et la sécurité dont il a besoin.

« M. le duc de Broglie a répondu que, dans les circonstances actuelles, il ne croit pas que le gouvernement puisse mériter la confiance et la sécurité dont il a besoin.

« M. de Broglie a dit qu'il n'avait que quelques observations à présenter au bureau sur l'opportunité qu'il pouvait y avoir à affaiblir ou à fortifier la minorité de la commission qui a commencé ses travaux. A ses yeux, le choix d'une commission soulevait dans les circonstances actuelles moins des questions de mécanisme constitutionnel que des questions de conciliation, dans le sens où la pose la formation d'un nouveau cabinet, auquel il appliquait les principes du Message.

« C'est cette pensée de conciliation qui doit inspirer le délégué du bureau. L'orateur est convaincu que, dans les principes du gouvernement de combat, auxquels il ne peut pas s'associer, et ceux de la responsabilité ministérielle, absolue, absolue, absolue, il y a des périls de la souveraineté sans limite pour les Assemblées souveraines et ceux qui seraient tentés de placer la souveraineté du but au-dessus des droits du Parlement, l'ordre du jour du comité, telle qu'il le comprend, consistera à chercher le point d'équilibre qui, en assurant au gouvernement, sur le terrain des idées du Message, une majorité conservatrice, rendra au pays les deux choses qui lui manquent le plus: la confiance et la sécurité.

« Pour son compte, l'orateur est convaincu que c'est en affirmant devant le pays la ferme résolution de persévérer dans l'expérience virile et sincère des idées républicaines, que le gouvernement pourra mériter la confiance et la sécurité dont il a besoin.

« M. le duc de Broglie a répondu que, dans les circonstances actuelles, il ne croit pas que le gouvernement puisse mériter la confiance et la sécurité dont il a besoin.

« M. de Broglie a dit qu'il n'avait que quelques observations à présenter au bureau sur l'opportunité qu'il pouvait y avoir à affaiblir ou à fortifier la minorité de la commission qui a commencé ses travaux. A ses yeux, le choix d'une commission soulevait dans les circonstances actuelles moins des questions de mécanisme constitutionnel que des questions de conciliation, dans le sens où la pose la formation d'un nouveau cabinet, auquel il appliquait les principes du Message.

En gros, voici ce dont il s'agit:

« Le fond d'abandonnement c'est une certaine somme laissée aux préfets par le gouvernement pour leurs frais généraux, pour le paiement des employés de préfecture. On assure que quelques préfets réalisent des économies là-dessus. C'est pourquoi la commission a adopté un chiffre moindre que le chiffre demandé par le gouvernement. Le gouvernement a repoussé toutes les fois que la majorité peut faire écho au gouvernement elle n'y manque pas.

« La séance est levée peu d'instants après.

« P.-S. — Paris, 7 heures. — La commission des Trente, dans sa séance d'aujourd'hui, a été saisie du projet de réforme constitutionnelle présenté par cinq membres du centre gauche et dont vous avez publié le texte. Plusieurs membres ont émis l'avis qu'il n'y avait pas à débattre sur cette proposition.

Cependant sur l'observation que M. Marcel Barthe, l'un des signataires, est en même temps membre de la commission, il a été décidé que le projet serait examiné, mais comme émané de l'initiative d'un membre de la commission.

« Quant à la proposition primitive, la commission a décidé que le gouvernement serait invité à venir exposer ses vues dans la séance de vendredi prochain.

« Versailles, le 11 décembre.

« Monsieur,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser au nom de la commission chargée d'examiner les questions relatives aux attributions des pouvoirs publics et aux conditions de la responsabilité ministérielle.

« Le gouvernement a toujours pensé qu'il devait entrer en communication avec la commission qui vous présidez pour conférer avec elle et arriver, s'il était possible, à des propositions communes.

« Je puis donc vous annoncer que M. le garde des sceaux et moi nous serons toujours prêts, soit sur votre appel, soit même spontanément, à nous rendre auprès de la commission toutes les fois qu'il le faudra, pour arriver à la meilleure solution des questions soumises à son examen.

« Quant à une proposition de loi présentée déjà rédigée, le gouvernement n'en a point encore à vous apporter; il n'avait voulu, dans son Message, que signaler à l'attention de l'Assemblée les sujets qui préoccupaient les esprits, en laissant à son initiative le soin de faire des propositions nouvelles.

« Je réserve néanmoins, si toutefois il ne pouvait réussir à s'entendre avec la commission, de formuler et de proposer lui-même un projet de loi, mais il lui semble impossible d'arrêter un texte avant d'avoir pu arrêter définitivement ses propres idées, et il ne croit pas devoir le faire avant d'avoir conféré avec la commission que vous présidez;

« dans cette situation, il ne peut lui rendre chose aujourd'hui que de se mettre à votre disposition pour concourir à l'important travail que l'Assemblée nationale a confié à vos soins.

« Recevez, etc. » A. THIERS.

Le Journal des Débats donne le complet résumé de la séance du 5^e bureau où M. de Broglie a été élu membre de la commission des Trente:

« Au début de la séance, M. le comte Benoist-d'Azv, président du bureau, a donné la parole à M. Louis Lacaze.

« M. Louis Lacaze a dit qu'il n'avait que quelques observations à présenter au bureau sur l'opportunité qu'il pouvait y avoir à affaiblir ou à fortifier la minorité de la commission qui a commencé ses travaux. A ses yeux, le choix d'une commission soulevait dans les circonstances actuelles moins des questions de mécanisme constitutionnel que des questions de conciliation, dans le sens où la pose la formation d'un nouveau cabinet, auquel il appliquait les principes du Message.

« C'est cette pensée de conciliation qui doit inspirer le délégué du bureau. L'orateur est convaincu que, dans les principes du gouvernement de combat, auxquels il ne peut pas s'associer, et ceux de la responsabilité ministérielle, absolue, absolue, absolue, il y a des périls de la souveraineté sans limite pour les Assemblées souveraines et ceux qui seraient tentés de placer la souveraineté du but au-dessus des droits du Parlement, l'ordre du jour du comité, telle qu'il le comprend, consistera à chercher le point d'équilibre qui, en assurant au gouvernement, sur le terrain des idées du Message, une majorité conservatrice, rendra au pays les deux choses qui lui manquent le plus: la confiance et la sécurité.

« Pour son compte, l'orateur est convaincu que c'est en affirmant devant le pays la ferme résolution de persévérer dans l'expérience virile et sincère des idées républicaines, que le gouvernement pourra mériter la confiance et la sécurité dont il a besoin.

« M. le duc de Broglie a répondu que, dans les circonstances actuelles, il ne croit pas que le gouvernement puisse mériter la confiance et la sécurité dont il a besoin.

« M. de Broglie a dit qu'il n'avait que quelques observations à présenter au bureau sur l'opportunité qu'il pouvait y avoir à affaiblir ou à fortifier la minorité de la commission qui a commencé ses travaux. A ses yeux, le choix d'une commission soulevait dans les circonstances actuelles moins des questions de mécanisme constitutionnel que des questions de conciliation, dans le sens où la pose la formation d'un nouveau cabinet, auquel il appliquait les principes du Message.

« C'est cette pensée de conciliation qui doit inspirer le délégué du bureau. L'orateur est convaincu que, dans les principes du gouvernement de combat, auxquels il ne peut pas s'associer, et ceux de la responsabilité ministérielle, absolue, absolue, absolue, il y a des périls de la souveraineté sans limite pour les Assemblées souveraines et ceux qui seraient tentés de placer la souveraineté du but au-dessus des droits du Parlement, l'ordre du jour du comité, telle qu'il le comprend, consistera à chercher le point d'équilibre qui, en assurant au gouvernement, sur le terrain des idées du Message, une majorité conservatrice, rendra au pays les deux choses qui lui manquent le plus: la confiance et la sécurité.

« Pour son compte, l'orateur est convaincu que c'est en affirmant devant le pays la ferme résolution de persévérer dans l'expérience virile et sincère des idées républicaines, que le gouvernement pourra mériter la confiance et la sécurité dont il a besoin.

« M. le duc de Broglie a répondu que, dans les circonstances actuelles, il ne croit pas que le gouvernement puisse mériter la confiance et la sécurité dont il a besoin.

« M. de Broglie a dit qu'il n'avait que quelques observations à présenter au bureau sur l'opportunité qu'il pouvait y avoir à affaiblir ou à fortifier la minorité de la commission qui a commencé ses travaux. A ses yeux, le choix d'une commission soulevait dans les circonstances actuelles moins des questions de mécanisme constitutionnel que des questions de conciliation, dans le sens où la pose la formation d'un nouveau cabinet, auquel il appliquait les principes du Message.

« C'est cette pensée de conciliation qui doit inspirer le délégué du bureau. L'orateur est convaincu que, dans les principes du gouvernement de combat, auxquels il ne peut pas s'associer, et ceux de la responsabilité ministérielle, absolue, absolue, absolue, il y a des périls de la souveraineté sans limite pour les Assemblées souveraines et ceux qui seraient tentés de placer la souveraineté du but au-dessus des droits du Parlement, l'ordre du jour du comité, telle qu'il le comprend, consistera à chercher le point d'équilibre qui, en assurant au gouvernement, sur le terrain des idées du Message, une majorité conservatrice, rendra au pays les deux choses qui lui manquent le plus: la confiance et la sécurité.

« Pour son compte, l'orateur est convaincu que c'est en affirmant devant le pays la ferme résolution de persévérer dans l'expérience virile et sincère des idées républicaines, que le gouvernement pourra mériter la confiance et la sécurité dont il a besoin.

« M. le duc de Broglie a répondu que, dans les circonstances actuelles, il ne croit pas que le gouvernement puisse mériter la confiance et la sécurité dont il a besoin.

sonnelle. Il ne peut donc que répéter ce qu'il a déjà dit. C'est que s'il ne consentira jamais à faire pour les institutions républicaines une concession enthousiaste qui serait le fruit d'un convertissement trop récent pour être sincère, ce serait pourtant à ses yeux une conduite peu patriotique que de refuser à l'action des pouvoirs publics qui régissent aujourd'hui notre pays les avantages nécessaires pour assurer leur jeu régulier et les mettre en mesure de soutenir énergiquement l'autorité sociale dont ils sont dépositaires.

« M. le duc de Broglie a obtenu 24 voix, et M. Louis Lacaze 25.

En conséquence, M. le duc de Broglie a été élu membre de la commission des Trente, en remplacement de M. de Fourtour.

La présence de M. Buisson (de la Seine-Inférieure) n'est absolument rien changé au résultat. En effet, M. de Broglie et M. Lacaze auraient obtenu chacun 24 voix; mais M. de Broglie l'aurait également emporté par le bénéfice de l'âge.

Les députés de la droite reprochaient assez vivement M. de Broglie, ils alléguaient que si l'honorable membre des travaux publics avait donné sa voix à M. de Broglie, il aurait prouvé qu'il n'était pas véritablement républicain, mais que, dans la crainte de voir son vote égaré, il avait préféré voter pour le candidat présent par ceux qui l'avaient élu lui-même.

Quant au reproche d'avoir pris part au vote, il n'avait rien de sérieux, car, s'il se fût abstenu, on l'aurait accusé de bon droit de n'avoir pas le courage de ses opinions.

Il a consulté, dans cette circonstance, ce que sa conscience eût dû lui inspirer. Ceux qui prétendent qu'il a obéi à un conseil de présidence de la république, oublient que M. de Fourtour est décidé à agir avec la plus complète indépendance, aussi bien comme membre du cabinet que comme député.

Voici le procès-verbal de la réunion d'hier de la gauche républicaine:

« La gauche républicaine a tenu aujourd'hui, 11 décembre, à Versailles, une séance importante sous la présidence de M. Magnin.

« M. Fourcaud, vice-président, a donné à la réunion, au nom du bureau du comité de direction, lecture d'un rapport ainsi conçu:

« Messieurs,

« L'aggravé de la situation a déterminé votre bureau et votre comité de direction à vous présenter un rapport spécial et un projet de résolution ainsi conçus:

« Le mouvement d'opinion qui s'est manifesté spontanément dans toute la France, en faveur de la politique que le Message de M. Thiers a faite de la république, répondait aux plus chères aspirations de la gauche républicaine.

« Elle a donc soutenu de ses vœux unanimes la grande et salutaire résolution de consolider le gouvernement républicain et avec lui l'ordre et la prospérité du pays.

« Mais, après les votes récents qui ont partagé l'Assemblée, les fluctuations de la majorité parlementaire ont amené une crise funeste pour les intérêts de la nation.

« Les pays la compris, et des pétitions chaque jour plus nombreuses invitent l'Assemblée à faire appel aux électeurs pour conjurer ce péril public.

« Le moment est venu pour la gauche républicaine de faire connaître son opinion librement réfléchie.

« Elle déclare:

« Le droit de pétition est un droit public inaliénable. Exercer ce droit ou se conformer à la loi, c'est, dans les circonstances actuelles, accomplir un devoir civique. En effet, en présence d'une division parlementaire qui paralyse l'action gouvernementale, les principes reconnus dans tous les pays libres commandent de recourir aux élections pour déparager l'Assemblée.

« Une pensée de conciliation avait fait proposer, par un groupe de nos collègues, le renouvellement partiel.

« Ce moyen paraissant actuellement écarté, la crise semble ne pouvoir se résoudre que par des élections générales.

« En conséquence, le bureau et le comité de direction de la gauche républicaine proposent à la réunion la résolution suivante:

« La gauche républicaine, s'associant aux manifestations de l'opinion publique en faveur des prochaines élections, approuve le pétitionnement, et elle déclare que, sans exclure absolument l'idée d'un renouvellement partiel, elle votera le projet de loi, ou renouvellement intégral de l'Assemblée nationale.

« Une délibération approfondie a suivi la lecture du rapport qui précède, et la résolution qui

